

Accompagnement du socle numérique dans les écoles élémentaires Deuxième message d'information – février 2023

Madame, Monsieur,

Avant tout je tiens à vous remercier pour le succès de la mesure socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) dans laquelle votre collectivité s'est inscrite.

Je reviens vers vous pour vous rappeler quelques points clés de l'exécution de cette mesure.

1) Lancement d'une deuxième campagne de dialogue avec les écoles bénéficiaires

Une deuxième campagne de dialogue, s'inscrivant dans la démarche en trois itérations que nous vous avons annoncée, sera lancée dans les prochains jours. Elle a vocation à assurer l'effectivité du déploiement et à suivre l'évolution des besoins de formation et d'accompagnement des écoles bénéficiaires. Les écoles en attente du déploiement des matériels et ressources numériques recevront le questionnaire dans le mois qui suivra votre demande de solde de la subvention.

2) Obligation d'indiquer la provenance des financements sur l'ensemble de vos supports de communication

Nous rappelons la nécessité que tous les documents et communications portant sur le projet SNEE fassent figurer le logo « France relance », le bloc-marque « Gouvernement » ainsi que le logo « Financé par l'Union Européenne – NextGenerationEU »

À cet effet, nous demandons aux écoles concernées de placer sur les tableaux d'affichage la fiche accessible via le lien suivant : www.education.gouv.fr/FicheSNEE

Si vous souhaitez élaborer d'autres supports de communication, nous vous invitons à prendre en compte les recommandations du kit de communication disponible à l'adresse suivante : www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/kit-de-communication

3) Conservation des pièces justificatives qui devront être rendues accessibles dans un délai maximum de 5 jours

Je vous invite à être attentif au respect des règles décrites dans la convention et vous rappelle en particulier que les exigences européennes de traçabilité et d'auditabilité imposent que **l'ensemble des pièces justificatives - dont les factures - soient tenues à disposition et mobilisables dans un délai de 5 jours**. En effet, les contrôles sur pièces, voire sur place qui seront réalisés par les autorités de contrôle imposent ce délai de réponse.

Je vous remercie par avance pour votre vigilance et votre compréhension.

Les équipes académiques, déjà présentes lors de la phase de candidature, de conventionnement et de versement, restent pleinement mobilisées à vos côtés pour vous accompagner. Pour information, vous pouvez consulter la [liste des contacts des délégués académiques au numérique](#) qui coordonnent l'action au niveau de votre territoire.

La page dédiée à SNEE sur le site du ministère présente notamment le **dispositif « Pix SNEE » d'accompagnement des enseignants pour l'entrée dans la pratique du numérique** que nous

venons de lancer : www.education.gouv.fr/plan-de-relance-continuite-pedagogique-appel-projets-pour-un-socle-numerique-dans-les-ecoles-308341.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Audran LE BARON



Directeur du numérique pour l'éducation